

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE GUEME

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

GUEME COUNCIL

N° 04 /TDR/C/GME/CTFC/CR1400/RM/2019

Gueme, le 05/08/2019

TERMES DE REFERENCE ADDITIF RELATIF AU FONCTIONNEMENT
CONTINU DE LA PEPINIERE PROJET DE REBOISEMENT 1400 DE LA
COMMUNE DE GUEME

Date :/.....//2019
Durée :	30 jours
Lieu :	Commune de GUEME
Objectif principal :	Reboiser 63 ha dans les localités de GUEMERE (15ha), AGOLLA (52ha), DABAYE (18ha), KOUROMOKDE (15ha) campagne sivicole 2020 de la Commune de Guémé
Chef de l'activité	NGABAINA IBRAHIMA
Equipe de l'activité	Le chargé du reboisement ; 06 Agents Communaux ; 04 autochtones des villages des sites à reboiser ; L'animateur communal
Logistique	1pickup 4X4 Double cabine, un tricycle, une Moto YAMAHA AG, groupe électrogène, moto pompe, forage immergé, puits à ciel ouvert
Référence TOMPRO
Budget de l'activité	Sous financement AFCAM/COMMUNE
Références Plan indicatif de mise en œuvre de l'Action	Composante 2 Résultat 2.1.3. reboiser 84 ha de plantations forestières créés sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux maximum de 70% au bout de 4 ans, Activité 2.1.4 :acquérir ou créer et entretenir les pépinières Sous activité :Fonctionnement de la pépinière communale en continu sur 4 ans ;
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	La Mairie

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de GUEME et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu une opération de reboisement de 63 hectares dans les zones dégradées dans les localités de GUEMERE (15ha), AGOLLA (52ha), DABAYE (18ha), KOUROMOKDE (15ha) d'où l'objet du présent TDR.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité est d'aménager la pépinière pour la production de 25000 plants en vue de reboiser 63 ha dans les localités de GUEMERE (15ha), AGOLLA (52ha), DABAYE (18ha), KOUROMOKDE (15ha) campagne sylvicole 2020 dans la Commune de Guémé.

2.1.OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Aménager la pépinière communale pour les prochaines campagnes sylvicoles ;
- Assurer le fonctionnement de la pépinière communale en continu ;
- Former les pépiniéristes communaux ;
- Former et sensibiliser les jeunes et les populations sur la gestion de la pépinière, les techniques sylvicoles, le VIH/SIDA, l'importance de la protection de l'environnement et enfin l'égalité entre homme/femme ;
- Impliquer les femmes dans les techniques de gestion d'une pépinière ;
- Produire 25000 plants de manguiers et anacardes pour la saison sylvicole 2020 ;

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

- Réaliser les opérations de reboisement dans les sites retenus suivants : GUEMERE (15ha), AGOLLA (52ha), DABAYE (18ha), KOUROMOKDE (15ha) ;
- Organiser une réunion de sensibilisation des populations sur le VIH/SIDA, l'importance de la protection de l'environnement et enfin l'égalité entre homme/femme.

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'activité de reboisement va consister à mettre en place une stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs du projet. Pour cela, il faut une bonne organisation du travail qui permettra un bon suivi des opérations au quotidien.

A cet effet, il s'agit d'inventorier les atouts que dispose la commune en terme de main d'œuvre, de matériels logistiques. Par la suite, répartir les tâches par groupe de travail : effectuer le diagnostic des appuis en renforcement des capacités, identifier les formateurs, organiser les formations.

Les responsables communaux se chargeront d'organiser les réunions, d'identifier les parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population, de la sensibiliser sur le VIH/SIDA, la prise en compte de l'aspect genre, les droits de l'enfant, de la minorité et l'importance de la protection de l'environnement.

A la faveur de la mission de sensibilisation, les populations seront organisées par le chargé du reboisement 1400 au regard des atouts que dispose la Commune en terme de main d'œuvre, de la gestion de la pépinière.

Aussi, pendant les opérations d'aménagement de la pépinière, une réunion de sensibilisation des parties prenantes sur le VIH/SIDA, l'égalité entre homme/femme sera réalisée par un représentant de la Société Civile, relais communautaire pour une durée de trois jours.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de l'action sont les suivants :

- La pépinière communale est aménagée ;
- Elle est fonctionnelle et entretenue ;
- Les pépiniéristes sont formés.

5. PRODUITS DE LA MISSION

Au terme de l'action, les produits suivants sont attendus :

- Rapport de l'aménagement de la pépinière ;
- Liste de présence des manœuvres ;
- Fiche de décharges des perceptions de la paie ;
- Procès verbal de la réalisation des travaux ;
- Attestation de service fait ;
- Photos ;
- Rapport des réunions de sensibilisation des parties prenantes.

CHRONOGRAMME DE L'ACTIVITE

6. BUDGET DE L'ACTION DE L'ENTRETIEN DE LA PEPINIERE

Désignation	Unité	Qté	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
1 . aménagement de la pepinière						
Nettoyage			20 000	20 000		20 000
Remplissage des sachets		25 000	10	250 000		250 000
Achat terre noire	camion	35	50 000	1 750 000	1 250 000	500 000
Semences	Kg	100	2 000	200 000	140 000	60 000
Main d'œuvre à temps partiel sur un an	homme	2H X 12 mois	20 000	480 000		480 000
Réunion de sensibilisation des parties prenantes et remboursement des frais de transport	réunion	3	100 000	300 000	200 000	100 000
S/Total 1				3 000 000	1 590 000	1 410 000
2 . matériel de production de plants						
Tuyaux de 50 m	U	01	22 000	22 000		22 000
Sachets de 15	U	25 000	25	625 000	375 000	250 000
Forage	U	01	1 200 000	1 200 000		1 200 000
Puit à ciel ouvert		01	700 000	700 000		700 000
Groupe électrogène		01	250 000	250 000		250 000
Motopompe		01	200 000	200 000		200 000
Arrosoirs		08	5 000	40 000		40 000
Brouettes		10	20 000	200 000		200 000
Pelles beches		06	1 500	9 000		9 000
Sceaux		08	1 500	12 000		12 000
Bare à mine		06	8 000	48 000		48 000
Pioches		10	2 000	20 000		20 000
Traitement phyto		FF	FF	100 000	100 000	
S/Total 2				3 426 000	475 000	2 951 000
TOTAL				6 426 000	2 065 000	4 361 000

Le budget de la présente activité est arrêté à six millions quatre cent vingt six mille (6 426 000) Francs CFA ; soit 2 065 000 FCFA pour l'AFCAM et 4 361 000 FCFA pour la Commune.

Nom de la personne de contact pour l'activité : NGABAINA IBRAHIMA le Chargé du projet « Reboisement 1400 »

Lieu : Commune de GUEME

Date prévue pour la remise du TdR:

Signature de validation du Maire



Djafic André 4